

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-1-1-1

**Séance du** lundi 25 janvier 2021

### **CHANTIER D'APPLICATION ÉCO-CONSEIL PORTANT SUR UNE MISE EN CONVERGENCE DES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN DANS LE CADRE DE LA CEA - PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION À CONCLURE AVEC ÉCO-CONSEIL**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile  
Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc  
Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu  
M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas  
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi  
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel  
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre  
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle  
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole  
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric  
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER  
M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent  
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal  
M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise  
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy

M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne  
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas  
M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSE :**

ADRIAN Daniel

**ABSENTS :**

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le lancement d'un chantier d'application Éco-Conseil entre janvier et mars 2021 portant sur la mise en convergence des plans de déplacements dans le cadre des actions de convergence de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve le financement du chantier d'application Éco-Conseil à hauteur de 6 000 euros TTC à partir de janvier 2021 et durant 3 mois, tel que détaillé dans la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération. Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P077O004, chapitre 011 – nature 6231 – fonction 821 ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de partenariat précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'institut Éco-Conseil.

Cette aide sera versée au bénéficiaire conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité